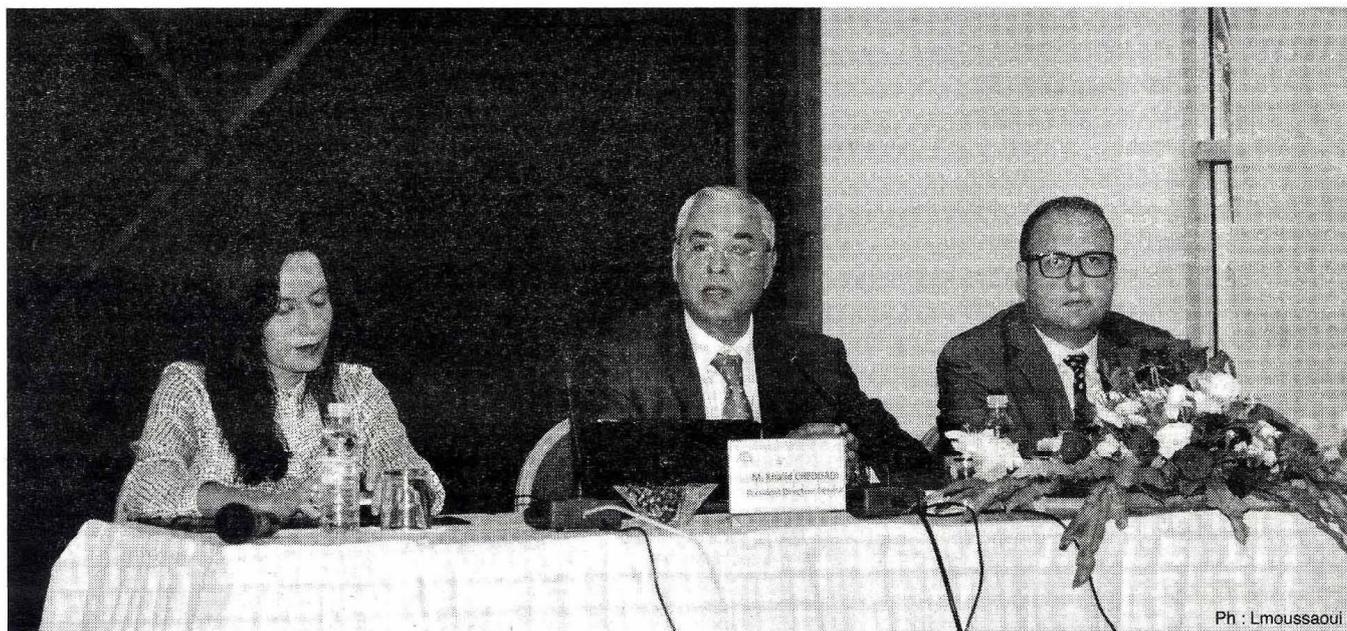


Tous les indicateurs sont au vert pour la CIMR

Tous les indicateurs sont au vert pour la CIMR



Ph : Lmoussaoui

2016 a été une excellente année pour la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR), a annoncé son président directeur général, Khalid Cheddadi.

«L'excédent d'exploitation a atteint le niveau de 4,7 milliards de DH en progression de 17% par rapport à l'exercice 2015, nos produits techniques ont progressé de 14% à 7,7 milliards de DH, les charges techniques ont augmenté de 17% à 5,5 milliards de DH et les produits financiers ont augmenté de 28% à 2,6 milliards de DH», a-t-il indiqué lors d'une rencontre qu'il a présidée récemment à Casablanca.

Quant aux frais généraux, ils se sont maintenus presque au même niveau que celui de l'année précédente, a-t-il ajouté.

Notons qu'au titre de l'année 2016, la CIMR a connu une progression de 11,8% de sa réserve de prévoyance à plus de 44 milliards de dirhams en valeur comptable, confirmant ainsi de nouveau la pérennité de son régime.

Autres motifs de satisfaction : l'année 2016 a enregistré l'adhésion de 625 nouvelles entreprises au profit de 7648 affiliés. De son côté, le nombre de salariés affiliés à la CIMR a progressé de 3,5% environ, atteignant un effectif global de 615.934, répartis entre actifs cotisants, au nombre de 333.646 et ayants droit, au nombre de 282.288.

Il faut toutefois souligner que 748 entreprises ont été radiées au

cours de cette période, ce qui a donné lieu à l'appel d'un montant de 831.367.229,53 dirhams (au titre des indemnités de radiation) et à la sortie de 8.096 affiliés du régime. En conséquence, le nombre d'adhérents actifs à la CIMR s'est établi en 2016 à 6.276 entreprises, enregistrant une baisse de 1,75% par rapport à 2015.

Signalons également que le nombre d'actifs cotisants a également progressé de 4,2% par rapport à 2015. Cette évolution a

permis de dépasser «l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution minimale annuelle du nombre d'actifs à 0,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime», a expliqué le top management de la société précisant que 164.435 personnes ont bénéficié d'une pension de retraite de la part de la CIMR au cours de cette période.

Notons aussi qu'à fin 2016, les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, se sont élevés à 3,4 milliards de DH contre 2,84 milliards de DH en 2015. Ils ont ainsi enregistré une progression de 622,75 millions de DH, soit une hausse de 22,5%.

Signalons, par ailleurs, qu'au 31 décembre 2016, le portefeuille CIMR était estimé à 53 491 MDH en valeur de marché.

En progression de 3,5%, le nombre d'allocataires de la CIMR s'est élevé à 164.435 durant la même année alors que la pension annuelle moyenne tous allocataires confondus, retraités, conjoints survivants et orphelins, s'est établie à 23.529 dirhams, soit une hausse de 0,6% par rapport à l'exercice 2015.

«L'exercice 2016 a enregistré l'arrivée de 8.696 nouveaux allocataires de pensions directes contre 8 707 en 2015, soit une légère diminution de 0,1%. Parallèlement, l'exercice 2016 a enregistré 3.144 extinctions de pensions dont 2.679

concernent des pensions principales. Les nouvelles pensions de réversions indirectes en faveur de conjoints survivants ou d'orphelins, se sont élevées, en 2016 à 2 436 ».

Globalement, les responsables de la CIMR ont estimé que tous ces résultats permettent de confirmer la pérennité du régime. En effet, comme l'a relevé Jaouad Lmourabit, directeur études, organisation et pilotage, «la projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre du bilan actuariel répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de périodes».

Ceci dit, cette pérennité ne s'affirmera dans le temps qu'au prix d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants et d'un rendement adéquat du portefeuille financier, ont concédé les dirigeants de la société.

Notons enfin que l'année 2016 a constitué un tournant de très grande importance également pour la vie et l'avenir de la CIMR avec le changement statutaire de la société dont le cadre juridique est passé sous le statut d'une société mutuelle de retraite.

La CIMR va désormais se soumettre au contrôle de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) qui va à la fois édicter des règles prudentielles, procéder aux contrôles prévus par

la loi, et s'assurer que les engagements de la CIMR sont respectés.

Pour le top management, il ne fait aucun doute que «la mise en place d'un nouveau cadre de supervision et contrôle d'une autorité étatique permettra à la caisse d'une part de consolider son système de gouvernance et d'autre part de renforcer son positionnement en tant que référence de la retraite complémentaire du secteur privé au Maroc».

Il a également affirmé que cette transformation, qui impliquera de profonds changements dans les statuts et règlement général de retraite, a été décidée dans un esprit d'équité entre les adhérents, affiliés et allocataires de la CIMR. Et d'assurer qu'elle a été approuvée unanimement par les adhérents lors de l'Assemblée générale extraordinaire réunie à cet effet.

Sur la question de savoir quels sont les changements phares introduits par le nouveau statut de la CIMR, Basma Khayat, directrice commerciale, cite notamment d'ouverture du régime aux personnes physiques souhaitant y adhérer à titre individuel, qu'il s'agisse de travailleurs indépendants, de salariés du secteur privé ou public, ou encore de personnes exerçant une profession libérale. Cette ouverture se fera à travers le lancement d'une nouvelle offre baptisée «Al Moustakbal individuel», a-t-elle indiqué.

Alain Bouithy

“
Les résultats financiers permettent au régime d'envisager l'avenir avec sérénité, selon le top management